



COMITE SYNDICAL

Réunion du 10 juillet 2025

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-cinq**, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2025-38-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2025-39-CS	Arrêt du PV du CS du 05 juin 2025	Arrête
2025-40-CS	Compte-rendu des décisions prises du Président	Prend acte
2025-41-CS	Compte-rendu des décisions prises du Bureau	Prend acte
2025-42-CS	Appel de cotisations prévisionnelles des structures membres correspondant au 1er semestre 2025	Adopte à l'unanimité
2025-43-CS	Reprise sur provisions pour remboursement ANV et créances éteintes à destination des structures membres	Adopte à l'unanimité
2025-44-CS	Communauté Emmaüs - Convention de partenariat gestion haut de quai de la benne « tout venant »	Adopte à l'unanimité
2025-45-CS	Convention avec l'association foncière de Benet pour l'utilisation du chemin d'accès cadastré YE 27	Adopte à l'unanimité

2025-46-CS	Rapport d'activités 2024 - SYCODEM	Adopte à l'unanimité
2025-47-CS	Rapport d'activités 2024 - TRIVALIS	Adopte à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane GUILLON

Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17/07/2025.



DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2025

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 17 juillet 2025.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 17 juillet 2025.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-38-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance M. Roger BERNARD.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-39-CS	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 JUIN 2025
----------------------	---

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 5 juin 2025. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 05 juin 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-40-CS COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses entre le 22 mai et le 30 juin 2025, détaillés dans le tableau en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessus par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-41-CS COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

Monsieur le Président présente les décisions prises lors du bureau du 27 juin 2025 :

Conventions de prestations de services avec la société EPSA – Recherche de financements pour la décarbonation de la flotte et optimisation en matière de TVA – Durée de 3 ans – 30% des économies ou nouveaux financements	2025_04_BU	27.06.2025
---	------------	------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessus par les membres du Bureau du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD

Sycodem
Sud-Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 10	en session ordinaire,
Pouvoirs : 3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 13	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-42-CS	APPEL DE COTISATIONS PREVISIONNELLES DES STRUCTURES MEMBRES CORRESPONDANT AU 1ER SEMESTRE 2025
----------------------	---

Monsieur le Président rappelle que la redevance incitative est émise à terme échu et que les cotisations auprès des structures membres correspondent au produit de la redevance sur la période considérée.

Vu le CGCT et l'article L.2333-76,

Vu les statuts du Sycodem,

Vu la délibération 2019-53-CS qui approuve la facturation de la redevance incitative à terme échu,

Vu les délibérations 2024-66-CS, 2024-72-CS et 2025-36-CS qui approuvent les modalités tarifaires pour la redevance d'enlèvement des déchets à compter du 1er janvier 2025,

Considérant le produit de la redevance incitative du 1er semestre 2025 pour les deux structures membres :

Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée : 1 881 567.07 €,

Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise : 791 037.39 €,

Considérant que le produit est appelé auprès des structures membres selon une périodicité trimestrielle,

Vu le tableau des cotisations des structures membres ci-dessous calculé selon une échéance trimestrielle :

	C.C. PAYS FONTENAY VENDEE	C.C. VENDEE SEVRE AUTISE
Juillet 2025	940 783.54 €	395 518.70 €
Octobre 2025	940 783.53 €	395 518.69 €
TOTAL	1 881 567.07 €	791 037.39 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la cotisation des structures membres ainsi que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD



Sycodem
Sud Vendée



Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-43-CS	REPRISE SUR PROVISIONS POUR REMBOURSEMENT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES À DESTINATION DES STRUCTURES MEMBRES
----------------------	---

MM. les Présidents des Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise ont transmis leurs montants des admissions en non-valeur et créances éteintes de l'année 2024. Celles-ci s'élèvent à 33 713.07 € (6 285.64 € de créances éteintes et 27 427.43 € pour les admissions en non-valeur) pour la CC. Pays de Fontenay-Vendée et à 8 001.69 € (4 078.37 € de créances éteintes et 3 923.32 € pour les admissions en non-valeur) pour la CC. Vendée Sèvre Autise.

Le Sycodem rembourse ces montants aux deux communautés de communes membres et votent annuellement des crédits au budget primitif (provisions).

M. le Président propose au Comité Syndical d'en délibérer et de procéder au vote.

Vu les délibérations n°2018-13-CS, 2019-13-CS, 2020-07-CS et 2021-07-CS prises au vu de constituer des provisions pour couvrir les risques d'impayés des redevances ordures ménagères à destination de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée (CC.PFV) et de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CC.VSA),

Considérant que les provisions constituées sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque et qu'elles donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser,

Considérant le montant des admissions en non-valeur et créances éteintes à reprendre qui s'élève à 33 713.07 € pour la CC. Pays de Fontenay-Vendée et à 8 001.69 € pour la CC. Vendée Sèvre Autise,

Ainsi il est proposé de reprendre les provisions d'un montant total de 41 714.76 € et de rembourser les admissions en non-valeur et créances éteintes aux deux communautés de communes membres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Reprendre** les provisions pour un montant total de 41 714.76 €,
- **Imputer** la recette correspondante au compte 7815 - Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courantes,
- **Rembourser** les admissions en non-valeur et créances éteintes des CC.PFV et CC.VSA et de les imputer au compte 62878 - Remboursement de frais à d'autres organismes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD



Sycodem
Sud Vendée



Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 11	en session ordinaire,
Pouvoirs : 3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-44-CS	COMMUNAUTÉ EMMAÛS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYCODEM ET L'ASSOCIATION EMMAUS
----------------------	---

À la suite du départ à la retraite d'un agent affecté au service déchèterie, une réorganisation des missions sur le haut de quai est envisagée. Une vigilance particulière sera apportée à la gestion du dépôt du tout-venant, dans l'objectif de renforcer les contrôles et de mieux maîtriser les coûts associés.

Dans la continuité du partenariat engagé avec l'association Emmaüs, il est proposé de formaliser une convention permettant de confier à cette structure la gestion opérationnelle de cette mission.

L'association s'engagera à :

- Mettre à disposition un compagnon ou une compagne sur la déchèterie les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, aux horaires d'ouverture de la déchèterie,
- Assurer la gestion de la benne tout-venant située sur le haut de quai, à travers le contrôle et la surveillance des apports des usagers, particuliers comme professionnels.

La convention sera conclue pour une durée de 12 mois renouvelable une fois sans pouvoir excéder le 31 décembre 2026. Le coût de la prestation s'élève à 2 000 € par mois, facturé sur 11 mois, le Sycodem assurant directement la mission pendant la période de congés du compagnon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2224-26,

Vu les Statuts du Sycodem portant sur l'obligation de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que le contrôle des dépôts dans la benne "tout-venant" présente plusieurs intérêts majeurs, tant sur le plan **environnemental**, **économique**, que **réglementaire**,

Considérant que les objectifs principaux sont :

- De réduire les erreurs de tri et d'éviter que des matériaux recyclables y soient jetés en redirigeant les usagers vers les filières adaptées,
- De diminuer les coûts de traitement en diminuant les indésirables déposés dans la benne,
- D'améliorer les performances environnementales en réduisant l'impact carbone du traitement des déchets,
- De suivre et d'améliorer les pratiques en collectant les données, ajuster les dispositifs de tri et proposer des actions de sensibilisation ciblées.

Considérant que faire appel à une structure comme **Emmaüs**, qui déploie une présence humaine (compagnon-ne), est en soi une innovation sociale qui favorise le dialogue avec l'utilisateur et qui permet un geste pédagogique immédiat avec une plus-value éducative, et qui favorise aussi une inclusion sociale par la participation des acteurs de l'ESS (économie sociale et solidaire),

Considérant le partenariat déjà existant avec Emmaüs Fontenay le Comte pour la gestion de la recyclerie présente sur la déchèterie de Fontenay le Comte,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Approuver** les termes de la convention de partenariat avec Emmaüs telle que présentée ci-dessus pour un coût forfaitaire mensuel de 2 000 € TTC,
- **Autoriser** le Président à signer ladite convention,
- **Prendre note** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget primitif 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD



Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-45-CS	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE BENET POUR L'UTILISATION DU CHEMIN D'ACCÈS CADASTRÉ YE 27
----------------------	--

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets verts et de valorisation des ressources végétales locales, le Sycodem souhaite implanter une ressource végétale sur le territoire de la commune de Benet, plus précisément sur les parcelles cadastrées YE 55 et YE 52, situées au lieu-dit Château Gaillard.

Ce projet vise à :

- Encourager la réutilisation locale des déchets verts (paillage, bois, broyat, etc.) ;
- Proposer aux habitants une solution alternative aux apports en déchèterie ;
- Favoriser la sensibilisation aux pratiques de jardinage durable ;
- Valoriser les matières végétales en circuit court.

L'accès à la parcelle YE 52, qui accueillera une partie des aménagements, se fait par un chemin rural appartenant à l'Association Foncière de Benet cadastré YE 27.

Dans sa séance délibérative, l'association foncière a émis un avis favorable à l'utilisation du chemin pour desservir cette parcelle, sous réserve des engagements suivants de la part du Sycodem :

- Assurer l'entretien régulier du chemin, pour garantir son bon état et sa praticabilité ;

- Réaliser les éventuelles réparations nécessaires, en fonction de l'usage lié au projet ;
- Procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages qui pourraient être constatés sur ou aux abords du chemin, afin de préserver la propreté et le bon usage de la voie.

Le Sycodem prend acte de ces conditions et s'engage à les respecter dans le cadre de la mise en œuvre et du fonctionnement de la ressource végétale.

Il est demandé d'autoriser le Président à signer la convention de passage du chemin d'accès cadastré YE 27.

Vu les statuts du Sycodem,

Vu le Plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical le 26 novembre 2020
Vu la volonté du Sycodem de poursuivre sa politique de réduction des déchets verts et de valorisation des ressources végétales locales,

Vu le projet d'implantation d'une ressource végétale sur le territoire de la commune de Benet, sur les parcelles cadastrées YE 55 et YE 52, situées au lieu-dit Château Gaillard,

Considérant que ce projet a pour objectifs de :

- encourager la réutilisation locale des déchets végétaux (paillage, broyat, bois, etc.),
- proposer une alternative aux apports en déchèterie pour les usagers,
- sensibiliser aux pratiques de jardinage durable,
- favoriser la valorisation des matières végétales en circuit court,

Considérant que l'accès à la parcelle YE 52 s'effectue par un chemin rural cadastré YE 27, propriété de l'Association Foncière de Benet,

Considérant la délibération de l'Association Foncière de Benet autorisant l'usage de ce chemin, sous réserve de l'engagement du Sycodem à :

- assurer l'entretien régulier du chemin pour en garantir le bon état et la praticabilité,
- réaliser les réparations nécessaires en lien avec l'usage du site,
- enlever tout dépôt sauvage qui pourrait être constaté sur ou aux abords du chemin,

Considérant que le Sycodem prend acte de ces conditions et s'engage à les respecter dans le cadre de la réalisation et du fonctionnement de la ressource végétale,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Approuver** les termes de la convention de passage avec l'Association Foncière de Benet relative à l'utilisation du chemin cadastré YE 27, dans les conditions fixées par cette dernière,
- **Autoriser** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD



Sycodem
Sud Vendée



Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-cinq , le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-46-CS RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DU SYCODEM SUD-VENDEE

Monsieur le Vice-président, donne lecture du rapport d'activité 2024 du Sycodem. Il propose au Comité Syndical d'en délibérer et de procéder au vote.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la production et la diffusion d'un rapport d'activité annuel,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2024 du Syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance
Roger BERNARD

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres	L'an deux mille vingt-cinq , le 10 juillet à dix-huit heures trente minutes,
En exercice : 21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents : 11	en session ordinaire,
Pouvoirs : 3	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants : 14	convocation adressée par M. le Président le 04 juillet 2025.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Jean-Paul RIVIERE, Daniel RIDEAUD.

Etaient absents excusés : Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à Catherine MASSON-SOULARD), Philippe DELAHAYE (bon à pouvoir à Jean-Paul RIVIERE), Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILLAUD), Francis RIVIERE.

Etaient absents : Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Jean-Claude CHEVALLIER, Romain DIEUMEGARD, Laurent DUPAS.

Secrétaire de séance : M. Roger BERNARD.

N° 2025-47-CS RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE TRIVALIS

Monsieur le Vice-président, donne lecture du rapport d'activité 2024 de Trivalis. Il propose au Comité Syndical d'en délibérer et de procéder au vote.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la production et la diffusion d'un rapport d'activité annuel,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 de Trivalis.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 10 juillet 2025,

Le secrétaire de séance,
Roger BERNARD

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON